NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

92 Nº 8 1970

Le «Congrès Mondial *L'Avenir de l'Église*»

Paul LEBEAU (s.j.)

p. 875 - 879

https://www.nrt.be/fr/articles/le-congres-mondial-l-avenir-de-l-eglise-1360

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le « Congrès Mondial ' L'Avenir de l'Eglise ' »

(Bruxelles, 12-17 septembre 1970)

Plus de deux cents participants actifs (encore qu'une vingtaine n'aient pas été en mesure de prendre part au vote final), environ sept cents observateurs, sans parler des curieux et visiteurs occasionnels, plus de cent cinquante journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision, venus surtout d'Amérique du Nord et des pays d'Europe occidentale : voilà qui donne la mesure de l'intérêt suscité par cette initiative de la Fondation *Concilium* à l'occasion des cinq premières années d'existence de la revue du même nom [1].

Ce Congrès, dont la présidence avait été confiée au P. Edward Schillebeeckx, O.P., professeur à l'Université de Nimègue, s'était assuré les patronages les plus officiels. Le cardinal Suenens, évêque du lieu, en avait accepté la présidence d'honneur ; il y prononça un important discours d'ouverture, largement diffusé par la presse, et sa présence à la fois assidue et discrète aux séances, son souci de prendre personnellement contact avec des théologiens de tout horizon, y furent unanimement appréciés. Au comité d'honneur figuraient les noms de dix-huit personnalités du monde politique, culturel et universitaire, dont celui du Premier Ministre de Belgique et de cinq de ses collègues, ainsi que celui du Président de la Commission des Communautés Européennes, dûment décorés du titre, quelque peu insolite en Belgique, d'« Excellence ». Le Congrès s'était donc, apparemment, assuré les bonnes grâces de l'*Establishment,* tout en s'accordant, à l'occasion, la liberté de le contester.

L'objectif du Congrès était défini en ces termes dans la brochure-programme remise à chaque participant : « Les travaux du Congrès devront révéler s'il est possible ou non d'aboutir à une communauté d'opinion théologique concernant une prise de position à l'égard des questions les plus fondamentales et des critiques auxquelles la théologie, qui s'est voulue jusqu'à maintenant (c'est-à-dire depuis le Concile : N.D.L.R.) une « théologie d'*aggiornamento* », se trouve confrontée ». Il s'agissait donc, dans l'intention bien arrêtée des organisateurs et selon leurs propres termes, de parvenir à des « résolutions claires », sanctionnées par un vote révélateur d'un « *consensus theologorum* sur certaines orientations fondamentales ». Il était prévu qu'à cet effet, seules les résolutions ayant obtenu la majorité des deux tiers des votes exprimés (les abstentions n'entrant pas en ligne de compte) seraient considérées comme « résolutions du Congrès ». Et pour s'assurer que les participants, répartis dans onze groupes

---

1. Rappelons que la revue *Concilium,* qui paraît dix fois l'an, en neuf langues et dix éditions, a été fondée en 1963, à l'initiative de l'éditeur néerlandais Paul Brand, par un groupe de théologiens, parmi lesquels figuraient notamment Yves Congar, Walter Kasper, Hans Küng, Teodoro Jimenez Urresti, J. B. Metz, Karl Rahner, Edward Schillebeeckx et Marcel Vanhengel. Le premier numéro parut en janvier 1965. La revue prend appui sur une Fondation, Stichting *Concilium,* présidée par l'industriel néerlandais Antoine van den Boogaard, assisté de quatre théologiens, Y. Congar, H. Küng, K. Rahner et Ed. Schillebeeckx et de deux conseillers laïcs, P. Brand et J. Ruiz Jimenez.

de travail, ne perdraient pas de vue cet objectif prioritaire, on leur remit une liste de résolutions préparées d'avance avec la collaboration des conférenciers dont les exposés ouvraient chacune des journées, à charge, soit de les adopter, avec ou sans amendements, soit d'en proposer de nouvelles.

Cet objectif a-t-il été atteint conformément aux vœux des organisateurs ? Oui, certes, si l'on s'en tient au fait que douze « propositions » ou *guidelines*, « orientations fondamentales » (ces termes ont été finalement substitués à celui de « résolution ») ont été adoptées à une large majorité des 178 votants (le nombre des votes positifs oscillant entre 142 et 157 ; les négatifs, entre 13 et 28 ; les abstentions entre 3 et 13), ainsi que, à une majorité nettement inférieure, trois des quatre motions présentées au Congrès, conformément à ses statuts, à l'initiative de certains participants ou observateurs [2].

Un tel *consensus* est à la fois encourageant et éclairant, et nous allons tenter d'en dégager les principaux enseignements. Encore ne pouvons-nous le faire ici, faute de recul, que de façon sommaire, en renvoyant le lecteur au contexte plus large que lui fourniront, une fois publiés, les Actes du Congrès, dont l'herméneutique ne manquera pas de retenir l'attention des théologiens au cours des prochains mois.

Il est néanmoins permis de se demander, au préalable, si la procédure arrêtée par les organisateurs n'a point compromis en partie les fruits qu'on pouvait légitimement escompter de leur initiative. Cette procédure fut d'ailleurs vigoureusement contestée, dès le premier jour, par un nombre considérable de participants ; et, en dépit de certains aménagements — élections libres d'un président et d'un rapporteur dans chaque carrefour, en remplacement de ceux que la Commission du Congrès avait désignés d'office, et qui cumulaient les deux fonctions ; refonte de certains des textes à soumettre aux discussions en vue du vote ; rédaction d'un préambule précisant la portée et les limites des propositions à ratifier — il nous semble qu'elle a continué de peser sur la liberté et la créativité du travail. Un bon nombre de participants et d'observateurs partageaient ce sentiment, qui inspirait à un des animateurs de l'Institut Oecuménique de Bossey (Genève) cette réflexion recueillie à l'issue du Congrès : « Un de nos principes essentiels, à Bossey, est de ne jamais décider à l'avance qu'un congrès ou colloque aboutira à des résolutions. Chaque fois que nous avons dérogé à cette règle, l'expérience a été négative ».

Nous sommes d'ailleurs persuadé — *salvo meliore iudicio* — qu'à partir des exposés, généralement substantiels et stimulants, qui ouvraient chaque journée, les groupes de travail auraient été naturellement amenés à dégager de leurs débats des orientations fondamentales et de les formuler, par l'intermédiaire d'un rapporteur qualifié, en des textes moins sommaires, et donc plus nuancés, plus rigoureux, que de simples propositions. A n'en pas douter, des conver-

---

2. Une autre motion, présentée à l'initiative d'un observateur (R. Detry, de Louvain) et d'un participant actif (N. Greinacher, de Tubingue), n'a pas recueilli les deux tiers des suffrages exprimés, encore que 92 votants l'aient approuvée. Elle entendait apporter un complément à une autre motion exprimant la solidarité du Congrès « avec tous ceux qui actuellement agissent pour la libération de l'homme », en soulignant le fait que certaines collusions ecclésiastiques avec le pouvoir établi et certaines réglementations canoniques (concernant notamment les divorcés, la procédure de réduction à l'état laïc) comportent, elles aussi, des conséquences aliénantes ou peu conformes au message de liberté et d'espérance dont l'Eglise est appelée à témoigner. Ce texte, rédigé dans la hâte, comportait malheureusement des ambiguïtés et des outrances auxquelles certains n'ont pas cru pouvoir souscrire, même s'ils en approuvaient l'esprit.

gences se seraient ainsi révélées, dont le Congrès aurait pris acte publiquement ; et peut-être des équipes de travail auraient-elles pu se constituer avant que les congressistes se dispersent, en vue d'explorations ultérieures, internationales et interdisciplinaires, des perspectives ainsi dégagées. De toute façon, il eût été souhaitable que les participants actifs aient pu disposer, quelques jours, sinon quelques semaines à l'avance, d'un syllabus des thèmes développés par les conférenciers : le travail des groupes ne pouvait que gagner à ce délai de réflexion. En optant pour une procédure plus précipitée et plus directive, les organisateurs ont donné à beaucoup l'impression fâcheuse que le Congrès était téléguidé. Un temps précieux a ainsi dû être consacré à des discussions de procédure et de critique textuelle. Il est d'ailleurs apparu qu'en dépit du labeur consciencieux, diurne et nocturne, de l'équipe des rapporteurs, un certain nombre de propositions présentées au vote final ne répondraient vraisemblablement pas à l'attente, ni des chrétiens non initiés à un certain langage théologique, ni d'esprits exigeants quant à la rigueur des termes et la cohérence du discours.

Ceci dit, il nous faut souligner l'apport positif de ce Congrès. Ainsi que l'a observé le P. Congar, au cours de la conférence de presse qui a suivi la clôture des travaux, « ce Congrès constitue une étape importante de l'après-Concile », en ce sens qu'il a révélé un accord assez large de théologiens de diverses disciplines sur des orientations que le Concile a préparées, voire esquissées, mais auxquelles il ne pouvait encore donner leur consistance spécifique.

La première, heureusement caractérisée par l'exposé du P. J.-P. Jossua, O.P., est la redécouverte — car l'Eglise des premiers siècles était loin de la méconnaître — de la vocation théologique de « tout croyant réfléchissant sa foi et qualifié par son appartenance baptismale au Peuple de Dieu ». Cette redécouverte s'impose d'autant plus impérieusement dans le contexte actuel de sécularisation, qui est « l'occasion d'une insertion retrouvée pour la vie et la réflexion chrétienne elle-même : devant les tâches théologiques d'aujourd'hui, les clercs sont inféconds. Quoi d'étonnant à cela : n'a-t-on pas dans une large mesure la théologie de son genre de vie ? ... Ainsi des communautés de chrétiens qui cherchent à balbutier l'expérience chrétienne de la nouveauté des temps constituent-elles le « lieu théologique majeur pour aujourd'hui », selon une expression du P. Chenu ».

Ceci entraîne des conséquences que la première des propositions votées formule en ces termes : « Seules des communautés chrétiennes insérées dans la vie du monde actuel et responsables dans la société pourront être le lieu d'élaboration de la théologie de l'avenir. Toutefois, la théologie doit représenter aussi un discours rigoureux et compétent, qui se tienne devant la raison critique. Ainsi, les laïcs chrétiens, qui ont souvent déjà un charisme théologique, doivent avoir aussi la formation, le droit d'expression et les fonctions d'enseignement à tous les niveaux qui permettent de le réaliser ».

Le labeur théologique exige, évidemment, la liberté de discuter et d'approfondir les problèmes, voire de courir certains risques d'erreur. Le Congrès a fait sienne cette requête, sans pour autant reprendre à son compte la distinction ambiguë, proposée par un des textes de base préparés par la Commission du Congrès, dans la ligne de la Déclaration diffusée en 1968 par la revue *Concilium*, entre le « ministère d'enseignement pastoral de l'Eglise » et la « responsabilité des théologiens pour la doctrine scientifique » : « Le magistère de l'Eglise et les théologiens, déclare le texte finalement adopté, sont, au sein de la communauté des croyants, locale et universelle, au service du même message chrétien. Ils sont nécessaires l'un à l'autre, et pour cela ils doivent être en constant dialogue ».

Une deuxième orientation clairement manifestée par le Congrès est celle qui reconnaît la nécessaire immanence de l'action dans la pensée et réciproquement, autrement dit, la relation essentielle qui existe entre orthodoxie et « orthopraxie ». Dès le premier jour, le P. M. D. Chenu, dans une homélie prononcée à l'Eucharistie dominicale, y avait attiré l'attention de ses « chers confrères théologiens » : « *La théologie n'est pas premièrement un discours* sur Dieu, élaborant des propositions entre elles articulées, dans une objectivité sereine : elle est *la Parole de Dieu en acte,* dans toutes les fibres de mon esprit, dans toutes les œuvres de la communauté, depuis les perceptions élémentaires jusque dans les curiosités rationnelles, depuis les contemplations secrètes jusque dans les mythes sociaux ».

Mais ce fut l'exposé du professeur Johann Baptist Metz (Münster) sur la « Présence de l'Eglise dans la société » qui cristallisa de façon décisive cette prise de conscience dont témoignent deux des propositions les plus massivement ratifiées :

« (...) La réflexion critique et constructive du théologien n'est pas une entreprise purement théorique, mais elle a aussi une portée pratique à l'égard de l'homme, de la société et de l'Eglise » (proposition 3). — « La dynamique de la liberté chrétienne implique nécessairement, aujourd'hui plus que jamais, la critique sociale dont dépend l'exercice de la liberté. Si la liberté chrétienne ne se réduit pas à cette démarche, elle la suppose et la postule. Les communautés chrétiennes doivent dès lors prendre une conscience critique de leur situation historique et prendre parti pour la liberté dans les diverses sociétés *dont elles sont solidaires. En fait, elle ne sont jamais neutres, ni politiquement,* ni économiquement ; elles doivent donc analyser scientifiquement et discerner spirituellement leurs solidarités, notamment avec les puissances d'oppression. Les communautés chrétiennes, leurs responsables et les croyants ont par conséquent à s'engager dans une action effective pour la libération des pauvres et des opprimés... Ainsi l'Eglise a pour mission de rendre témoignage à la liberté de l'Esprit » (proposition 7). Les incidences anthropologiques, psychologiques et éthiques de cette prise de conscience ont été développées, de façon très suggestive, par une conférence du professeur Antoine Vergote (Louvain), qui mériterait davantage qu'une simple mention.

De tels impératifs posent évidemment des questions en ce qui concerne les structures ecclésiales. Ici encore, un large accord s'est dégagé, en fonction des perspectives esquissées par la conférence du P. Congar : « Structures essentielles pour l'Eglise de demain ». Ces perspectives, dont nous ne pouvons malheureusement détailler ici les aspects à la fois traditionnels et audacieusement prospectifs, peuvent se résumer en quelques mots : souplesse, disponibilité à l'Esprit, respect des charismes et du cheminement de chaque communauté ecclésiale.

Il n'est plus possible, à cet égard, d'éluder la question de la « participation du peuple chrétien au choix de ses ministres », de ceux-là mêmes qui sont investis des plus hautes responsabilités (proposition 11), celle de la place qui revient aux femmes dans les ministères de l'Eglise (proposition 12), celle d'un « prosélytat » — l'expression est du P. Congar — qui donne droit de cité dans l'Eglise aux marginaux, aux « irréguliers », à « ceux qui, à un moment du moins, ne peuvent pas *tout* accepter ou assumer », et dont le nombre va croissant. — « Bref, concluait le P. Congar, dans les structures de l'Eglise de demain, il faudra compter — sans que cela exonère l'Eglise d'exercer cette fonction — des lieux où l'homme se recompose, retrouve le sens des choses et de lui-même, critique lucidement ses aliénations, s'exprime librement, com-

munique avec d'autres, éprouve la force de l'amour. Evidemment, aucune structure extérieure, aucun aménagement bureaucratique ne peut procurer cela ».

Un certain nombre de participants se sont sentis profondément interpellés par cette requête et ont estimé qu'il convenait de l'honorer au sein même du Congrès. C'est dans cet esprit que, le dernier jour, durant le temps réservé au repas de midi, se tint une « libre assemblée », où trouvèrent place chants, prière silencieuse (en signe de disponibilité contemplative et de solidarité avec le peuple des pauvres, des sans voix), échanges spontanés d'expériences. Parmi d'autres, la voix de l'Eglise orthodoxe, dont l'absence fut déplorée à plusieurs reprises durant le Congrès, s'y fit entendre, par l'intermédiaire d'un théologien libanais.

Commencé dans une atmosphère où des observateurs critiques humaient des relents de triomphalisme, ce Congrès s'acheva sous le signe de la modestie : « Nous autres théologiens, déclara le P. Schillebeeckx dans son discours de clôture, nous ne sommes qu'une voix dans l'Eglise, et non la plus importante : car la vie de l'Eglise se joue à la base, en chaque communauté chrétienne soucieuse d'être vraie, et non pas dans les cercles de théologiens ». **Voilà qui est de bon augure pour la théologie !**

Paul LEBEAU, S.J.